

Séance extraordinaire du 20 mars 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 20 mars 2019 à 18 h 30, au deuxième étage de la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Gilles Bastien Maire *
 Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Est absente : Madame Ariane Matteau Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Pascal Saumure.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition du maire suppléant, Pascal Saumure, la présente séance extraordinaire est ouverte à 18 h 30.

Les membres du conseil, ceux présents et celle absente, ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres – Volet 2

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

M.B. 2019-03-20-076

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et ce, sans aucune modification ou ajout en vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec :

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres – Volet 2

M.B. 2019-03-20-077

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locale(s) de Messines pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise la directrice générale, Claudia Lacroix à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité

*Le maire, Gilles Bastien, a occupé son siège à la table des membres du conseil municipal à 18h41.

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2019-03-20-078

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de lever la présente séance à 18 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Saumure
Maire suppléant

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière